

CH_VB 2007-2040 5895 vom 4. September 2007

Bundesverwaltung, 2007-09-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2007-2040_5895_

FR: CH_VB 2007-2040 5895 du 4 septembre 2007

IT: CH_VB 2007-2040 5895 del 4 settembre 2007

Volltext

2007-2040 5895 Loi sur les télécommunications Publication des numéros courts attribués
L'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les numéros courts:

Numéro court Titulaire (Catégorie)

1833 Inphone AG, Zeughausgasse 1, 6300 Zug 1844 Akkira AG, Südstrasse 18, 8952
Schlieren

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site Internet à l'adresse suivante: <http://www.ofcom.ch> (numérotation et adressage) Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)¹, Il incombe au fournisseur de services de télécommunication par l'intermédiaire duquel le titulaire du numéro court propose son service d'informer les autres fournisseurs de services de télécommunication, au moins 60 jours à l'avance, de la mise en service de nouveaux numéros courts. Les autres fournisseurs de services de télécommunication doivent offrir l'accès aux numéros courts à leurs abonnés au plus tard à la date de mise en service communiquée. Renseignements: Office fédéral de la communication Services de télécommunication Numérotation et adressage Rue de l'Avenir 44 2501 Bienne Claude-André Polier Téléphone 032 327 55 67

1 RS 784.104

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Loi sur les télécommunications. Publication des numéros courts attribués In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 36 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 04.09.2007 Date Data Seite 5895-5895 Page Pagina Ref. No 10 140 883 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.